



**Les grandes priorités de la seconde Commission von der Leyen visent à stimuler la compétitivité de l'Union européenne et renforcer nos capacités de défense. La dimension sociale n'est cependant pas absente, en soutien notamment de la compétitivité. Voici résumé, les questions relatives à l'Europe sociale.**

Roxana Minzatu est Vice-Présidente « Personnes, compétences et état de préparation » avec un sous-titre plus explicite : « compétences et éducation, emploi de qualité et droits sociaux ».

Sa lettre de mission inclut l'élaboration d'une feuille de route pour des emplois de qualité, avec les partenaires sociaux, visant une « transition juste pour tous », soutenant des salaires équitables, des normes élevées en matière de santé et de sécurité, de bonnes conditions de travail, notamment par une augmentation de la couverture des négociations collectives. Un nouveau Plan d'action pour la mise en œuvre du « Socle européen des droits sociaux » adopté en 2017 est prévu en 2025, de même qu'un Pacte pour le dialogue social européen.

La Commission européenne envisage également une initiative permettant de donner un cadre au « droit à la déconnexion » et prévoit des propositions sur la santé et sécurité au travail, garantissant des lieux de travail plus sains et un soutien à la santé mentale. Elle souhaite un renforcement de l'Autorité européenne du travail.

Le Fonds social européen FSE+ jouera un rôle central pour assurer une transition équitable, soutenir un emploi de qualité, permettre le soutien des compétences dont nous avons besoin pour une compétitivité accrue des entreprises européennes.

Les lettres de mission de plusieurs autres Commissaires européens incluent une dimension sociale. A titre d'exemple, le Commissaire Apostolos Tzitzikostas en charge du transport durable et du tourisme devra élaborer un plan d'action industriel pour le secteur automobile, en mettant l'accent sur la dimension sociale de la mobilité. Le Commissaire au climat Wopke Hoekstra devra renforcer davantage le cadre d'une « transition sociale et juste ».

La seconde Commission von der Leyen a innové en confiant à Dan Jorgensen la responsabilité de l'énergie et du logement. La Commission européenne proposera un Plan européen pour un logement abordable, dont la mise en œuvre relèvera pour l'essentiel de la compétence des Etats-membres. Une adaptation des règles en matière d'aides d'Etat est probable, afin de faciliter des mesures de soutien au logement, notamment pour l'efficacité énergétique et le logement social.

La Commission européenne a signé le 5 mars 2025 un Pacte commun avec les partenaires sociaux européens. Celui-ci vise à renforcer le rôle des partenaires sociaux dans l'élaboration des politiques du marché du travail, de l'emploi et des politiques sociales.

*« Dans un monde en mutation, l'Europe doit suivre le mouvement. Mais lorsque les technologies changent, lorsque les industries évoluent, c'est notre dialogue social qui garantit l'équité et le succès durable. Le dialogue social fait de l'innovation de rupture un progrès pour tous. Il maintient le bien-être des entreprises compétitives et des travailleurs au centre de tout ce que nous faisons. Avec la signature du pacte européen pour le dialogue social, nous plaçons les partenaires sociaux et le dialogue social au cœur du processus décisionnel européen. »*

Ursula von der Leyen,  
Présidente de la Commission  
européenne.

La Commission a décidé de nommer un envoyé pour le dialogue social européen. L'envoyé encouragera des consultations opportunes des partenaires sociaux et communiquera aux institutions de l'Union Européenne les inquiétudes relatives au dialogue social soulevées au niveau national. Il travaillera avec les partenaires sociaux à l'élaboration d'une feuille de route pour des emplois de qualité. Il échangera avec les partenaires sociaux au sujet des éléments du programme de travail de la Commission pour l'année à venir qu'ils jugent prioritaires, avant l'adoption de ce programme. Les partenaires sociaux interprofessionnels européens rédigeront un programme de travail pluriannuel visant à répondre aux principaux défis économiques et sociaux auxquels sont confrontés les marchés du travail européens et à recenser les instruments appropriés pour relever ces défis.

Le 5 mars 2025, la Commission européenne a également adopté une communication sur l'Union des compétences, une initiative phare des cent premiers jours de la nouvelle Commission européenne. Cette communication est accompagnée d'un plan d'action pour les compétences de base et d'un plan stratégique pour l'enseignement des STEM (science, technologie, ingénierie et mathématiques), afin d'améliorer les compétences en science, technologie, ingénierie et mathématiques, de promouvoir les carrières dans ces domaines, d'attirer davantage de filles et de femmes, et de renforcer la préparation face aux transitions numérique et technologique verte.

L'Union des compétences vise à permettre aux citoyens de toute l'Europe d'acquérir les compétences nécessaires pour s'épanouir, de l'école jusqu'à la retraite. Elle encouragera la portabilité des compétences à travers l'Europe grâce à la libre circulation des connaissances et de l'innovation. Cette vaste initiative se déclinera peu à peu, à la poursuite des objectifs suivants :

- Améliorer le niveau des compétences de base, notamment grâce au projet pilote du programme de soutien aux compétences de base
- Offrir aux adultes des possibilités de formation continue pour améliorer et renouveler leurs compétences, par exemple à travers un projet pilote de garantie des compétences
- Faciliter le recrutement pour les entreprises, notamment grâce à une initiative pour la portabilité des compétences
- Attirer et fidéliser les compétences et talents nécessaires à l'économie européenne, notamment grâce à l'action « Choose Europe », qui vise à attirer les meilleurs talents au niveau mondial
- S'appuyer sur une gouvernance solide, fondée sur le nouveau comité européen de haut niveau sur les compétences, qui s'appuiera sur l'observatoire européen de l'intelligence des compétences.

L'Europe sociale progresse au rythme des changements politiques interinstitutionnels. Des éléments de continuité existent entre les Commissions successives. A titre d'exemple, les Etats membres devront intégrer dans leurs législations nationales, avant le 14 octobre 2026, les dispositions de la directive qu'ils ont adoptée deux ans plus tôt, pour améliorer les conditions de travail des personnes travaillant via une plateforme de travail numérique.

